

**Arrêté de nomination des membres de la commission d'admission des candidats à  
l'accès en première année de master de SCIENCE POLITIQUE PARCOURS  
MIGRATION STUDIES**

**Pour l'année universitaire 2022-2023**

*(Master avec une première année spécifique à un parcours de la seconde année)*

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-5 et suivants, D. 612-33 et suivants;  
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° 2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, portant élection de Monsieur Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'Etablissement,

Vu la délibération n° 2022-011 du 18 janvier 2022 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur, et l'arrêté n° 19-2021 pris par le Président d'Université Côte d'Azur, fixant la capacité d'accueil et les modalités de sélection des candidatures pour l'accès à la première année de master,

Vu la proposition du Conseil Académique d'Université Côte d'Azur en date du 17 décembre 2021,

**Le Président d'Université Côte d'Azur,**

**Sur proposition du responsable de la formation précitée, arrête :**

**Article 1 : Rôle**

La présente commission a vocation à se prononcer sur l'admission des candidats en première année de master pour la mention et le parcours précités.

**Article 2 : Membres**

La commission est composée de :

Mme Marie BASSI en qualité de responsable du parcours de master.

et de :

Mme Florence CROUZATIER - DURAND

Mme Soline LAPLANCHE SERVIGNE

Mr Julien RAJAOSON

Mr Yannick RUMPALA

Marie-Hélène SA VILAS BOAS

en qualité de membres de l'équipe pédagogique en charge de la première année de master.

**Article 3 : Validité**

La présente commission est désignée pour l'année universitaire 2022-2023

Fait à Nice, le 04/03/2022

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Par délégation,

Le Directeur de composante/d'EUR/d'Institut/d'Ecole

Le Doyen,

  
Xavier LATOUR

